

Règlement du Trophée FSSc par séries

Préambule

Organisé sous l'égide de la Fédération Suisse de Scrabble, le *Trophée FSSc par séries* est un système de seize classements distincts pour les séries 1 à 3 (paliers A et B confondus) et pour chaque palier des séries 4 à 7. Par exemple, un joueur de série 5C concourra pour le *Trophée FSSc de série 5C* avec d'autres joueurs de série 5C.

Les classements ne tiennent compte que des compétitions organisées en Suisse.

1. Buts et indépendance du système

Le système du Trophée FSSc par séries a pour but :

- ✓ d'établir des classements distincts attractifs à l'échelle de la fédération, chacun des seize classements regroupant uniquement les joueurs d'une même série,
- ✓ de promouvoir la participation des joueurs suisses et étrangers aux diverses compétitions organisées en Suisse,
- ✓ de favoriser le système d'activités FSSc qui permet aux organisateurs de tournois de trouver facilement des joueurs aux différents postes d'organisation et d'arbitrage.

Le système du Trophée FSSc par séries n'a pas pour but :

- d'attribuer les séries 1 à 7 aux joueurs en fin de saison.

L'appartenance des joueurs aux séries découle exclusivement du classement international FISF établi au 1^{er} septembre de chaque année. Le Trophée FSSc par séries est indépendant de ce classement et n'interfère d'aucune manière avec l'attribution des séries 1 à 7.

2. Types de tournois : TF15 et TF8

Toute compétition individuelle de Scrabble duplicate organisée en Suisse, se jouant sur deux manches au minimum, regroupant 16 joueurs au minimum et comptant pour le classement international, est attributive de points dans le cadre du Trophée FSSc par séries. Parmi les compétitions qui remplissent ces critères, il faut distinguer deux types de tournois :

- ✓ Les tournois TF15 comprennent les championnats suisses (individuels, Aînés, parties originales, blitz), auxquels s'ajoutent toutes les compétitions qui n'attribuent aucun titre de champion suisse et qui regroupent 50 joueurs ou plus.
- ✓ Les tournois TF8 comprennent toutes les compétitions qui n'attribuent aucun titre de champion suisse et qui regroupent entre 16 et 49 joueurs.

Lors d'un simultané mondial ou d'une compétition jouée dans plusieurs centres, seul le classement fusionné des centres suisses sera pris en compte pour l'attribution des points.

Remarques

- 2. a. L'épreuve suisse du Grand Chelem international et les Championnats suisses individuels, s'ils sont couplés, sont considérés comme deux tournois distincts en ce qui concerne le Trophée FSSc, mais pas au niveau classement FISF.
- 2. b. Aucune compétition des Championnats du monde n'est prise en compte dans le cadre du Trophée FSSc, même si ceux-ci sont organisés en Suisse.

3. Principe d'attribution des points lors d'un tournoi

Tout joueur affilié à une fédération membre de la Fédération Internationale de Scrabble peut marquer des points dans le cadre du Trophée FSSc par séries et faire partie de l'un des seize classements du système en fonction de sa série.

Le barème d'attribution des points est le même à l'intérieur de chacune des séries :

Rang	Points
1	15
2	12
3	10
4	8

Rang	Points
5	6
6	5
7	4
8	3

Rang	Points
9	2
10	1
11+	1

Le barème est appliqué en entier pour un tournoi TF15, alors qu'il ne débute qu'à partir du 4^e rang pour un tournoi TF8 – le reste du barème ne variant pas pour les tournois TF8. Ainsi, le vainqueur de chaque série marquera 15 points lors d'un tournoi TF15, 8 points lors d'un tournoi TF8.

4. Activités FSSc : validité et bonus de points

Pour être prise en compte, une activité FSSc – une seule par épreuve – doit porter sur deux manches ou plus d'une compétition attributive de points dans le cadre du Trophée FSSc par séries. Il suffit d'être présent lors de la compétition et de se rendre utile d'une façon ou d'une autre (correction, ramassage, buvette, etc.) sans jouer officiellement.

Sont également prises en compte les activités effectuées à l'occasion des manifestations promotionnelles de la fédération (définies par le Comité FSSc) et de certaines compétitions non attributives de points, telles que les tournois réservés aux jeunes, les différentes phases du Concours des écoliers romands ou encore la Coupe interclubs suisse.

Chaque saison, l'accomplissement de ces activités attribue des bonus de points importants dans l'optique du classement général du Trophée FSSc par séries :

- ✓ La première activité FSSc effectuée rapporte un bonus de 30 points.
- ✓ La deuxième activité FSSc rapporte un bonus supplémentaire de 15 points.

Exceptions :

- Pour les joueurs de catégorie Diamant, une seule activité par saison est requise pour l'obtention des 45 points maximum.
- Les joueurs de catégorie Rubis obtiennent automatiquement un bonus de 45 points à l'entame de chaque saison dès le premier tournoi joué.

Remarque : les activités sont comptabilisées dans le Trophée national et prises en compte dans l'attribution des subsides aux Championnats du monde selon le Règlement de sélection en vigueur. (Selon la décision de l'assemblée générale FSSc de 2009 : « Un joueur sélectionné pour les Championnats du monde qui n'aurait pas effectué ses deux *arbitrages* perdrait toute aide financière de la FSSc. »)

5. Classement général

Dans chacun des seize classements du système, le classement général fonctionne selon un même principe simple et cumulatif qui tient compte :

- ✓ des 8 meilleurs résultats en nombre de points marqués au cours de la saison,
- ✓ du bonus de points obtenus par l'accomplissement ou l'exemption d'activités FSSc.

Les classements sont tenus à jour tout au long de la saison sur le site Internet de la FSSc, au fur et à mesure que les résultats de tournois et les activités FSSc sont ajoutés.

Remarque : un joueur ne peut disputer qu'un seul championnat cantonal par saison, celui du club par lequel il a pris sa licence auprès de la fédération. Un joueur étranger ou un affilié FSSc faisant partie d'un canton qui n'organise pas de championnat cantonal peut être invité lors d'un et un seul championnat cantonal sans pouvoir prétendre à un titre.

Le vainqueur du classement général de chaque Trophée FSSc par séries reçoit un cadeau personnalisé de la FSSc lors de l'Assemblée Générale de la saison suivante. Il doit être affilié à un club suisse.

6. Cas non prévus

Le Comité FSSc est habilité à régler tous les cas non prévus par le présent règlement.